

Comptes Annuels au 31 décembre 2021

Exercice de 12 mois

***Comité social et économique
LSL Intersport***

Comptes Annuels au 31/12/2021

- Compte rendu de l'Expert-Comptable
- Règles et méthodes adoptées
 - *Dispositions générales*
 - *Références légales*
 - *Méthodologie comptable*
 - *Principes comptables*
 - *Conventions spécifiques retenues*
 - *Faits caractéristiques de l'exercice*
- Bilan à la clôture
- Compte de résultats 2021
- Rapport annuel sur les activités et la gestion financière du Comité social et économique au 31/12/2021
 - *L'organisation du comité*
 - *Les Activités Sociales et Culturelles*
 - *Les Activités Economiques et Professionnelles*
 - *Subventions*
 - *La trésorerie et les autres éléments du patrimoine*
 - *Engagements en cours et transactions significatives*

Compte rendu de l'Expert-Comptable

Au Comité social et économique de LSL Intersport

Conformément à notre lettre de mission, nous vous présentons le compte rendu sur la gestion financière du Comité social et économique de LSL Intersport pour l'exercice 2020.

Cette mission s'inscrit dans le cadre des obligations comptables des comités d'entreprise telles qu'elles résultent de la loi n° 2014-288 du 5 mars 2014 et de ses décrets d'application. En particulier l'article L. 2325-46 qui s'applique à votre Comité prévoit :

« Par dérogation à l'article L. 2325-45, le Comité social et économique dont les ressources annuelles n'excèdent pas un seuil fixé par décret peut s'acquitter de ses obligations comptables en tenant un livre retraçant chronologiquement les montants et l'origine des dépenses qu'il réalise et des recettes qu'il perçoit et en établissant, une fois par an, un état de synthèse simplifié portant sur des informations complémentaires relatives à son patrimoine et à ses engagements en cours. Le contenu et les modalités de présentation de cet état sont définis par un règlement de l'Autorité des Normes Comptables ».

Dès lors, notre intervention s'inscrit dans le cadre des « autres missions sans assurance » prévues par le Conseil Supérieur de l'Ordre des Experts-Comptables (référentiel normatif et déontologique).

Notre mission ne comporte pas de contrôle de la matérialité des opérations, les existants physiques ne sont pas vérifiés matériellement. Des sondages sont réalisés sur les pièces comptables pour l'exercice clos le 31/12/2021.

Le compte-rendu de la gestion financière ci-joint se caractérise par les données suivantes :

- ✓ Total du bilan : 123 830 euros
- ✓ Résultat des activités économiques et professionnelles : + 3 677 euros
- ✓ Résultat des activités sociales et culturelles : + 7 493 euros

Il a été établi à partir des pièces, documents et informations fournis par le Comité.

Fait à Lyon, le 16 mai 2022

Eva Cornaton



Expert-Comptable

Règles et méthodes adoptées

Dispositions générales

Le Compte-rendu de la gestion financière du Comité a été établi sous le mandat du Comité dont le secrétaire est Monsieur Alain JOUAN et le trésorier Monsieur Grégory CHIAROT. Il porte sur la période du 01/01/2021 au 31/12/2021.

Les informations communiquées ci-après font partie intégrante du Compte-rendu de la gestion financière du Comité.

Références légales

Le présent compte-rendu de gestion financière est établi conformément aux dispositions telles qu'elles résultent de la loi n° 2014-288 du 5 mars 2014 et de ses décrets d'application, en particulier l'article L. 2325-46.

Méthodologie comptable

Les comptes du Comité ont été tenus selon une comptabilité de trésorerie en cours d'année avec rétablissement en fin d'exercice des créances et des dettes significatives.

La méthode est celle des coûts historiques.

Il a été dressé deux comptes de résultat : un pour chaque budget du Comité.

Le bilan permet de décrire le patrimoine du Comité en fin d'exercice.

Principes comptables

Les conventions décrites ci-après ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux règles de base suivantes :

- continuité de l'activité,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- séparation des exercices.

Conventions spécifiques retenues

Néant.

Faits caractéristiques de l'exercice

Jusqu'en 2020, certaines activités relevant des ASC étaient prises en charge par une association sportive (ASI) gérée par le siège, indépendamment du CSE. Le 6 avril 2021, le CSE a bénéficié d'une dévolution de 13 027,65 € de cette association, a priori dissoute. Nous comprenons que cette association était bénéficiaire d'une subvention forfaitaire annuelle de 9 000 €. Cette subvention annuelle est donc désormais due au CSE.

En 2021, le Comité a encaissé 9 490 € au titre des chèques vacances qui seront mis à disposition des salariés en 2022. Cette somme a été inscrite en « produits constatés d'avance » au 31/12/2021.

Les produits constatés d'avance au 31/12/2020 atteignaient quant à eux 10 690 €, ils sont ajoutés au résultat des ASC 2021

ACTIF en €	31/12/2021 NET	31/12/2020 NET	PASSIF en €	31/12/2021	31/12/2020
Immobilisation corporelle, valeur brute	3 229	1 739	Report à nouveau ASC	64 638	55 533
			Résultat ASC	7 493	9 105
Amortissement	914	136	Dévolution	13 028	
Valeur nette	2 315	1 603	<i>Fonds propres ASC</i>	85 159	64 638
			Report à nouveau AEP	22 655	17 272
			Résultat AEP	3 677	5 383
			<i>Fonds propres AEP</i>	26 332	22 655
TOTAL ACTIF IMMOBILISE	2315	1603	TOTAL FONDS PROPRES	111 491	87 293
Stocks	992	1 625			
Caisse	280		Charges à payer fournisseur	2 848	2 291
Produit à recevoir	24573	21312			
Trésorerie courante	93 307	70 842			
Produit à recevoir boissons, parfum	2168	4892			
TOTAL ACTIF CIRCULANT	121 320	98 672	TOTAL DETTES	2 848	2 291
Charges constatées d'avance	195		Produits constatés d'avance	9 490	10 690
TOTAL ACTIF	123 830	100 275	TOTAL PASSIF	123 830	100 275

Les charges à payer de 2 848 € correspondent aux honoraires comptables pour 1 638 €, à la facture Procalys non reçue au 31/12/21 de 825,17 €, à un remboursement de 33 € dû à un ayant-droit et à une facture parfum de 375 €.

Les produits à recevoir correspondent :

- Aux produits sur les redevances boissons non reçus au 31/12/2021 pour 1 144,97 €
- Aux soldes des subventions 2021 : 20 950,15 € pour les ASC et 2 869,88 € pour les AEP
- Au remboursement chèque déjeuner pour 594,35 €
- A divers produits : 142,50 € pour Disney, 16 € pour Touroparc
- Aux produits à recevoir pour les parfums pour 1 023 €

Les charges constatées d'avance au 31/12/2021 correspondent à un acompte pour la soirée de Noël (versé à un DJ).

ASC : Activités Sociales et Culturelles

AEP : Attributions Economiques et Professionnelles

DÉPENSES		31/12/2021	31/12/2020	RECETTES		31/12/2021	31/12/2020
SECTION «ATTRIBUTIONS ECONOMIQUES ET PROFESSIONNELLES»	Tâches administratives			Subvention AEC brute de l'exercice	10 557	9 690	
	Expertises et missions économiques	1 638	1 611	Quote-part de la subvention AEC reversée			
	Formation			Subvention AEC nette de l'exercice	10 557	9 690	
	Autres dépenses	5 242	2 696	Autres produits			
Sous-total I		6 880	4 307	Sous-total I	10 557	9 690	
EXCÉDENT		3 677	5 383	DÉFICIT			
SECTION « ACTIVITES SOCIALES ET CULTURELLES »	Événementiel			Contribution brute de l'employeur	77 064	70 734	
	Cultures et voyages (ANCV)	71 254	72 320	Contribution nette de l'employeur	77 064	70 734	
	Loisirs et fêtes (noël)	20 880	16 058	Sommes précédemment versées par l'employeur aux caisses d'allocations familiales et organismes analogues			
	Billetterie	4 856	1 206	Remboursement par l'employeur des primes d'assurance			
				Participation des salariés	42 271	44 838	
	Autres dépenses	19 283	20 738	Autres produits	4 431	3 855	
Sous-total II		116 272	110 322	Sous-total II	123 765	119 427	
EXCÉDENT		7 493	9 105	DÉFICIT			
TOTAL I + II		123 152	114 629	TOTAL I + II	134 322	129 116	
EXCÉDENT		11 170	14 488	DÉFICIT			

Le résultat AEP est un bénéfice de 3 677 € (voir détail infra).

Le résultat ASC est un bénéfice de 7 493 € (voir détail infra). A noter que la dévolution ne transite pas par le compte de résultat : elle a été incorporée directement dans les fonds propres au bilan.

Rapport annuel sur les activités et la gestion financière du Comité social et économique au 31/12/2021

(article L. 2325-50 du Code du Travail)

1. Organisation du Comité

Le rapport de gestion du Comité a été établi sous le mandat du Comité dont le secrétaire est Monsieur Alain JOUAN et le trésorier Monsieur Grégory CHIAROT.

Le mandat actuel est d'une durée de 2 années.
La date d'élection était en mars 2021.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Trésorier.

Ils portent sur la période du 01/01/2021 au 31/12/2021.

Les informations communiquées ci-après font partie intégrante du rapport de gestion et d'activité.

Eléments relatifs à l'organisation du comité :

- nombre de sièges légal ou conventionnel : 11 titulaires et 11 suppléants
- nombre d'élus : 11 titulaires et 9 suppléants
- effectif de salariés du comité (nombre et fonctions) : 0
- nombre et nature des commissions du comité, nombre de réunions, thèmes abordés :
 - 12 réunions plénières
 - 4 réunions sécurité
 - 12 CSE extraordinaires
- effectif de l'entreprise au 31/12/2021 : 187 CDI/CDD

Document établi par Grégory CHIAROT le 01/01/2022

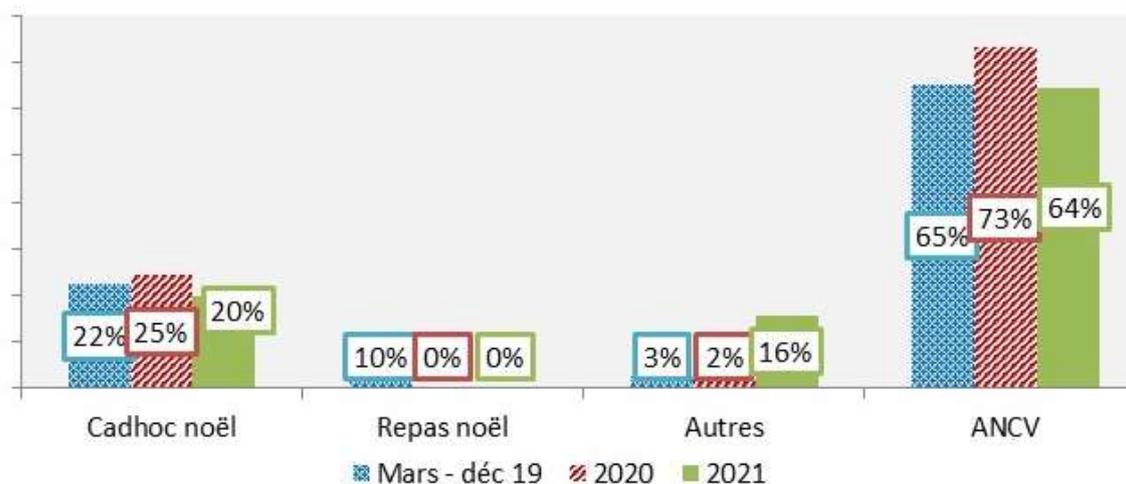
2. Les Activités Sociales et Culturelles

Synthèse des Activités Sociales et Culturelles					
ACTIVITES COMMISSIONS	Dépenses engagées	variation stocks	Participat° salarié	Contribution du CSE	Contribution du CSE
	déc-21	déc-21	déc-21	déc-21	déc-20
ANCV	71 254		23 690	47 564	47 910
Cad hoc Noël	14 580			14 580	16 058
Cad hoc autres événements	1 636	20		1 616	718
Repas/animation Noël	190			190	-
Parfum	11 473		11 541	68	101
Bijou	762		747	15	0
Disney	143		143	-	-
Cinéma	1 200	491	360	349	606
Walibi		- 90		90	-
Touroparc		- 480	128	352	-
Procalys	2 967		2 968	1	1
Linge de maison	2 110		2 110	0	12
Licence sportive	1 200			1 200	
Karting	4 910			4 910	
Escape Game	3 147		270	2 877	
Bowling		- 520	260	260	82
l'ilot and kids		- 54	54	-	-
Frais bancaires	68			68	162
Charges des activités	115 639	- 633	42 271	74 002	65 484
Subv. Employeur ASC				77 064	70 734
Redevances boissons				3 830	2 633
Produit/ex antérieur (noël 19)				-	720
Chèque déjeuner				594	501
Intérêt				7	-
Ressources des activités	-			81 495	74 589
SOLDE				7 493	9 105

Le résultat est un bénéfice de 7 493 €.

Le CSE gère les activités de l'ancienne association sportive, ce qui représente un coût net de 8 987 € sur l'exercice 2021.

Répartition des dépenses ASC



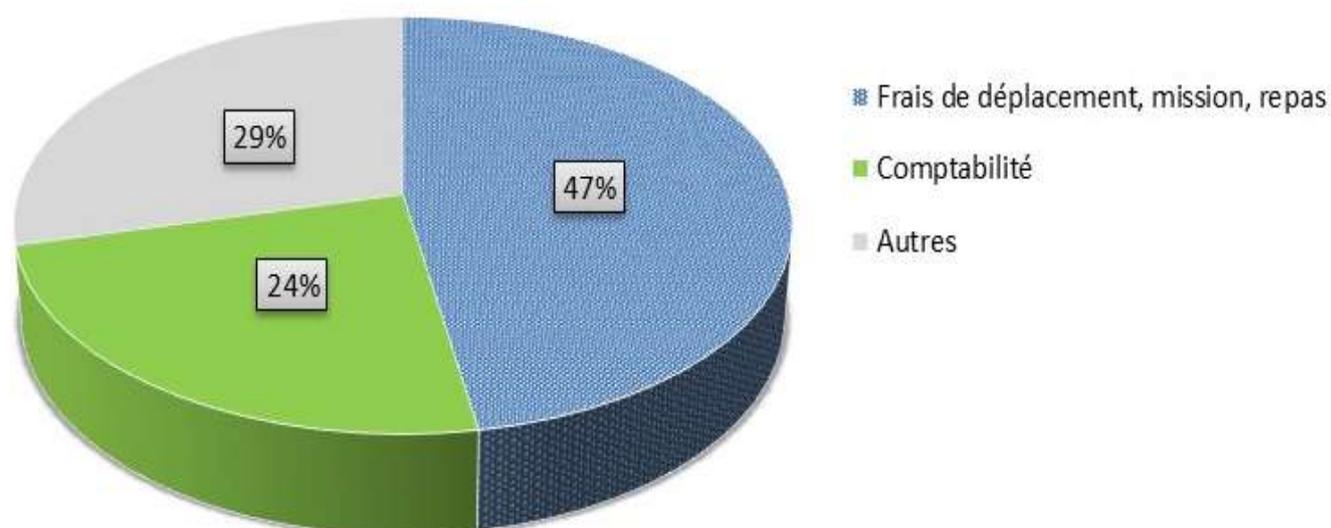
3. Les Activités Economiques et Professionnelles

Budget AEP	Réel	Réel	Var
	31/12/2021	31/12/2020	
Frais de déplacements/missions/repas...	3 255	1 640	1 615
Fournitures	185	182	3
Informatique/équipement téléphonique	378	185	193
Comptabilité	1 638	1 611	27
Formation			0
Telecom	542	408	134
Amortissement ordinateur	778	136	643
Frais bancaires	68	110	-42
Autres	36	35	1
Total charges	6 880	4 307	2 573
Subvention AEP reçues sur l'exercice	10 557	9 690	867
Total ressources	10 557	9 690	867
Perte / Excédent	3 677	5 383	-1 706

Le résultat AEP est un bénéfice de 3 677 €.

On notera la progression des frais de déplacements/repas et des dépenses d'amortissement sur ce dernier exercice.

Dépenses 2021



4. Subventions

Total des subventions dues au titre de 2021 :

- Au titre du fonctionnement (0,20%) : 10 557 €
- Au titre des ASC (1,46%) : 77 064 €

Nous ne disposons pas du calcul de la masse salariale servant de base de calcul des subventions afin d'en contrôler la cohérence. Aussi nous ne sommes pas en mesure de déterminer sur quoi repose la progression des subventions entre 2020 et 2021 :

- Poids de la progression de la base de calcul (évolution de la masse salariale de LSL) ?
- Impact éventuel de la somme forfaitaire versée historiquement à l'Association et désormais due au CSE ?

5. La trésorerie et les autres éléments du patrimoine

L'évolution de la trésorerie du CSE

solde à la banque en euros		au 31/12	au 28/02	au 31/12	au 31/12	au 31/12	soit	
La trésorerie est constituée par :		numéro	2017	2019	2019	2020	2021	une évolution
Société Générale	✔	00037261001	17 331	53 386	42 631	49 666	59 437	9 771
Société Générale	✔	00037260995	12 763	18 973	16 205	21 084	20 835	-248
Société Générale	✔	00036515886	92	92	92	93	13 034	12 942
Globalement une trésorerie			30 185	72 450	58 929	70 842	93 307	22 464
solde dans les livres	Fonctionnement		12 622	19 009	15 865	21 084	20 835	
solde dans les livres	Livret		92	92	92	93	13 034	
solde dans les livres	Activités		<u>20 323</u>	<u>54 312</u>	<u>43 939</u>	<u>49 666</u>	<u>59 437</u>	
total en comptabilité			33 037	73 414	59 897	70 842	93 307	

ETAT DE RAPPROCHEMENT BANCAIRE 31/12/2021		
	Solde ASC Société Générale	59 436,95
	Solde comptable cahier	59 436,95
	écart	0,00
ETAT DE RAPPROCHEMENT BANCAIRE 31/12/2021		
	Solde AEP Société Générale	20 835,32
	Solde comptable cahier	20 835,32
	écart	0,00

ETAT DE RAPPROCHEMENT BANCAIRE 31/12/2021		
	Solde ASC Société Générale	13 034,35
	Solde comptable cahier	13 034,35
	écart	0,00

Stock	31/12/2021	31/12/2020
Cadhoc	370	350
Bowling	0	520
Cinéma	491	0
Touroparc	0	480
Stock Ile aux Kids > 4 ans	99	121
Stock Ile aux Kids < 4 ans	32	64
Walibi		90
TOTAL	992	1625

6. Engagements en cours et transactions significatives

BUDGET	NOM DE L'ENTITE	SECTEUR D'ACTIVITE	ENTITE LIEE	DÉTENTION CAPITALISTIQUE	FLUX DE L'EXERCICE	CONVENTION ÉCRITE	DUREE	ENTITE INCLUSE DANS PER. DE CONSO.	OBSERVATION/ INFORMATION SUR LA NATURE DE L'OPERATION
ASC	ANCV	Chèque-vacances	Non	Non	Oui	Non	NA	Non	70 863 €
ASC	Cadhoc	Chèques Cadhoc	Non	Non	Oui	Non	NA	Non	14 580 €